

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Date de convocation : 3 février 2026

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Étaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – BIANCHI Nathalie – ANDRES Aurore – FRITZ Julien – DIETRICH Nathalie – HEIM Raphaël

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV de la séance du 25 novembre 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Prise d'acte et approbation du procès-verbal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 octobre 2025
- 4) Recensement de la population
- 5) Conditions de recrutement du nouvel agent communal
- 6) Organisation des élections municipales
- 7) Nom des voiries du lotissement
- 8) Bilan des projets
- 9) Communications et divers

2026-01-01 – Approbation de la séance du 25 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2026-01-02 – Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis FRENKEL est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2026-01-03 – Prise d’acte et approbation du procès-verbal de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 octobre 2025

En application de la **loi NOTRe** et des décisions prises en 2022 par la **Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS)** en concertation avec les communes de **Dettwiller** et **Saverne**, le transfert de compétence pour la gestion et l’entretien des **Zones d’Activités (ZA) Eigen et Kochersberg** a été acté par les communes de l’EPCI.

La **Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**, réunie le **21 octobre 2025**, a examiné les modalités financières de ce transfert, notamment :

- Le calcul des **Attributions de Compensation (AC)** avec retenue au prorata des emprises transférées (31 % pour Dettwiller, 23 % pour Saverne) ;
- Les coûts annuels d’entretien des ZA, répartis entre la CCPS et les communes concernées ;
- Les **conventions de gestion et d’entretien**, prévoyant une réalisation des interventions en régie par les services municipaux pour optimiser les coûts.

Le **procès-verbal de la CLECT** formalise ces engagements et nécessite une **validation par le Conseil Municipal** pour acter les décisions prises par cette instance.

DÉCISIONS du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L’UNANIMITÉ des membres présents :

1 – de prendre acte du procès-verbal de la CLECT.

Le Conseil Municipal **prend acte** du procès-verbal de la séance de la CLECT du **21 octobre 2025** et en **approuve le contenu**, notamment :

- Les **coûts annuels d’entretien** des ZA [Eigen/Kochersberg] tels que détaillés dans les tableaux joints ;
- Le **mécanisme de retenue sur les Attributions de Compensation (AC)** à hauteur de :
 - **5 419 €** pour la commune de **Dettwiller** (ZA Eigen) ;
 - **2 231 €** pour la commune de **Saverne** (ZA Kochersberg).

2 – décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.

La présente délibération sera :

Transmise à la CCPS et à la Préfecture ;

Affichée en mairie et **publiée** sur le site internet de la commune ;

Notifiée aux services concernés (finances, technique).

2026-01-04 – Recensement de la population

Le recensement de la population a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Après deux temps de formation, Ulrike NEUERBURG, agent recenseur nommée par arrêté, s'est chargée de l'information à la population des opérations de recensement à venir, de la reconnaissance antérieure des adresses à interroger puis de la collecte des informations relatives à la population.

Elle a réussi à terminer sa mission avant les délais prescrits par l'INSEE et cela avec un taux de réponse via internet de 100%! A ce jour, le rendez-vous de clôture de la collecte avec la coordinatrice de l'INSEE a déjà pu avoir lieu. Celle-ci a tenu à souligner l'efficacité du travail effectué à HENGWILLER dans le cadre du recensement.

2026-01-05 – Conditions de recrutement du nouvel agent communal

Le Maire rappelle la délibération du 17 octobre 2024 indiquant aux conseillers le souhait de Monsieur René MILLEMANN de prendre sa retraite et par conséquent de mettre fin à son activité dans la commune en tant qu'agent responsable de l'entretien des espaces verts.

Dès lors, la vacance de poste numéro 067241022001745 a été publiée sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le but de recruter un nouvel agent communal contractuel.

Monsieur MILLEMANN ayant depuis effectivement pris sa retraite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la candidature de Monsieur Mickaël CASPAR afin de lui succéder et ce aux conditions suivantes :

- Recrutement en tant qu'adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel
- Contrat démarrant le 1^{er} mars 2026 pour une période de 3 ans soit jusqu'au 28 février 2029 incluant une période d'essai de 3 mois
- Coefficient d'emploi de 8h par semaine
- Rémunération à l'échelon 10, indice brut 461, indice majoré 409 soit environ 11,30€ net/heure, 360€/mois

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de recruter Mr CASPAR Mickaël à compter du 1^{er} mars 2026 en qualité d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une période de 3 ans renouvelable afin d'occuper le poste d'adjoint communal responsable de l'entretien des espaces verts à raison de 8h par semaine, rémunéré à l'indice majoré 409, indice brut 461. Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat d'engagement avec l'intéressé.

2026-01-06 – Organisation des élections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Une modification importante sera portée à la connaissance des électeurs de la commune par le biais d'un flyer quant à la façon de voter. **Il s'agit de la fin du panachage : il ne sera plus possible d'ajouter ou de rayer un candidat ni de modifier l'ordre des candidats. Tout bulletin de vote modifié sera considéré comme nul.**

Le Maire propose à l'ensemble des élus présents de tenir le rôle d'assesseur et d'être chargé de tenir le bureau de vote le 15 mars 2026. Il fait circuler une liste d'inscription par tranche horaire.

2026-01-07 - Nom des voiries du lotissement

Depuis le dernier conseil, les membres ont été invités à réfléchir à propos du nom des nouvelles rues du lotissement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide après délibérations de nommer les rues du lotissement comme suit :

- La rue traversant le lotissement se nommera « Rue Herrenmatt ». Christian UHLMANN rappelle que dans le temps, c'était le nom qui était utilisé par de nombreux habitants pour dénommer cet endroit.
- La seconde rue se nommera « Impasse Milchmatt ». Jean-Louis FRENKEL précise que *Auf der Milchatt* est précisément le nom du pré sur lequel se trouve le lotissement et que Milchmatt désigne un pré humide. Le mot « Milch » est utilisé parfois pour désigner la bonne qualité de l'herbe.

2026-01-08 - Bilan des projets

Raphaël HEIM s'est chargé de présenter au conseil des photos retraçant achats et travaux importants effectués durant cette mandature.

En voici quelques exemples : achat d'une nouvelle tondeuse, réparation de l'abri de bus, busage de la rue du Schneeberg, busage du terrain de la salle des fêtes, réfection de la réplique de la grotte de Lourdes, aide au remplacement de la porte de l'église, création d'une aire de jeux, sécurisation du village avec la mise en place de nouvelles limitations et l'installation d'une chicane, installation d'une nouvelle armoire pour l'école, rénovation du muret de la cour de l'école, création du lotissement, embellissement du jardin du souvenir, éclairage public – plan pour réduire la consommation d'énergie début 2023...

Sans oublier les nombreuses festivités organisées tout au long de l'année par la commune ainsi que par les trois associations, qui font vivre et se rassembler fréquemment les habitants de HENGWILLER.

Ce récapitulatif rappelle l'investissement important mené par les membres du conseil tout au long de ces six dernières années.

2026-01-09 – Communications et divers

Photos du village :

Jean-Louis FRENKEL informe le conseil qu'un livre sur HENGWILLER est en train d'être rédigé par Ulrike NEUERBURG, Edmond KIEFFER et lui-même.

L'association Bienenstich, qui finance cette création, souhaite faire appel à un photographe professionnel d'un studio strasbourgeois qui fera une dizaine de photos du village à partir d'un drone. Outre les frais fixes et les frais de déplacement du photographe, chaque photo livrée sera facturée 44€.

Il fait part de cette information afin que les habitants ou que le prochain conseil qui le souhaitent puissent profiter de la venue de ce professionnel et commander des photos supplémentaires à titre personnel ou pour la commune. La date des prises de vue est à préciser.

Dans ce cadre, il est aussi envisagé de faire une photo de tous les habitants du village réunis. Les modalités de ce projet restent à définir.

URBANISME :

Les dossiers présentés lors du dernier conseil (PC 067 190 25 R0005 KUVAT et PC 067 190 25 R0006 GAESTEL relatifs à des constructions de maison dans le lotissement ainsi que la DP 067 190 25 R0007 BOCKEL relative à l'installation d'un carport) ont depuis été acceptés.

Voici le récapitulatif des dossiers déposés depuis le 25 novembre 2025 :

PC 067 190 25 R0007 GAUDILLIER

Objet : construction d'une maison individuelle dans le lotissement
Dossier accepté

PC 067 190 25 R0008 OBERLE

Objet : construction d'une maison individuelle dans le lotissement
Dossier accepté

PC 067 190 26 R0001 FRITZ

Objet : construction d'une maison individuelle
Dossier en cours d'instruction

DP 067 190 26 R0001 BIANCHI

Objet : pose de panneaux photovoltaïques
Dossier accepté

Dans le cadre des délégations consenties au Maire, ce dernier n'a pas souhaité exercer le droit de préemption de la commune pour les parcelles suivantes, toutes deux situées dans le nouveau lotissement, section 8 : parcelle 165/123 et parcelle 181/123.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire, Marcel BLAES